

Le saumon, poisson miracle, richesse bretonne inexploitée

par P. PHÉLIPOT

« La reconstitution des rivières à saumons, si l'on veut s'en donner la peine, peut être très rapide, et incomparablement plus facile que le repeuplement des rivières à truites. »

(Lucien PERRUCHÉ, Docteur ès Sciences)

On imagine sans peine la richesse considérable que pourrait représenter une substantielle amélioration de nos stocks de saumons. Amélioration tout à fait réalisable dans l'état actuel de nos connaissances techniques, si l'on constate ce qu'ont accompli certains pays étrangers plus avisés que le nôtre. Un lacon d'une cinquantaine de grammes qui descend à la mer peut revenir, un, deux ou trois ans plus tard en pesant alors 5 à 25 livres, sans que ce considérable accroissement de poids ait coûté quoi que ce soit aux détenteurs des droits de pêche d'où il provient.

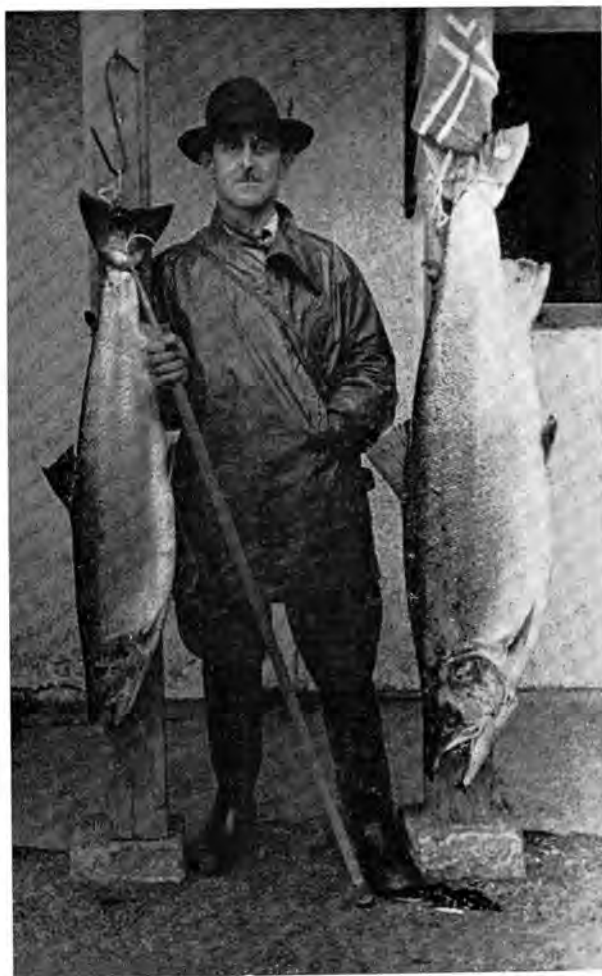
LES REALISATIONS ETRANGERES.

Les Suédois qui, depuis 1951, ont installé le long de leurs côtes une vingtaine de piscicultures produisant maintenant plus de 1.600.000 smolts par an, calculent que 1.000 smolts leur rapportent en moyenne 500 kg de saumons adultes. Comme on le voit le bénéfice est considérable ! Une « chair de luxe » comme celle du saumon, dont l'engraissement ne coûte rien, devrait tout de même recevoir un peu plus de considération de la part des autorités responsables. D'autant plus que, comme l'écrit le Major K. DAWSON dans « Fishing for Salmon », « le saumon est si prompt à répondre à tout ce qui est fait pour améliorer son sort, que c'est une folie criminelle de n'en faire que si peu ».

On va maintenant extraire de la nourriture du fond des mers, des algues, du pétrole même. On cherche à fabriquer des aliments purement synthétiques comme cette pulpe de protéines que l'on commence aujourd'hui à récolter en ensemençant des résidus pétroliers... Mais on néglige, en France, un magnifique poisson qui s'en va tout seul absorber les matières nutritives dans les mers arctiques et nous les rapporte dans la rivière de son enfance. Les connaissances actuelles sur la vie des saumons et les résultats obtenus par certains pays permettent d'affirmer que le saumon est un *poisson domestique* et qu'il peut être élevé tout comme

nous élevons les animaux de boucherie, avec cet avantage que son engraissement ne coûte rien à son propriétaire : celui qui l'a amené à l'état de smolt.

Certains pays ont parfaitement compris l'énorme intérêt économique représenté par le développement des stocks de saumons. Ainsi la Suède qui, grâce à d'importantes piscicultures, a fait revenir en masse le saumon dans ses rivières dévastées par des barrages hydro-électriques et des usines de pâte à papier. La production suédoise de saumons est passée de 322 tonnes en 1958 à 647 tonnes en 1964 et, depuis, la progression s'est poursuivie. La presque totalité de ces saumons provient maintenant de piscicultures, où ils sont élevés jusqu'à la smoltification (procédé qui, à l'usage, s'est avéré de très loin le plus rentable). Le Dr BORJE CARLIN, Directeur de l'institut de Recherches sur le saumon, en Suède, vient de déclarer à la dernière conférence de



Ces deux Saumons, pesant respectivement 23 et 56 livres, ont été capturés le même jour (22 juin 1948) par André Ragot sur la Voss à Bucken, Norvège.

(Photo A. Ragot)

l' « Atlantic Salmon Association » à Montréal, qu'actuellement plus de 25 % des saumons de la Baltique (dont il se prend plus de 3.400 tonnes par an) proviennent des piscicultures suédoises.

En Irlande, l'Electricité Nationale se charge de développer la pêche du saumon dans les rivières qu'elle a barrées. Ainsi cette administration a rétabli les montées de saumons sur le Shannon où elles avaient totalement disparu grâce à l'importante pisciculture de Parteen (200.000 smolts et 6 millions d'alevins par an) et des « échelles » judicieusement construites (en particulier celles du type Borland) plus de 20.000 saumons sont maintenant comptés chaque année à la seule barrière de comptage de Thomond et ce nombre augmente régulièrement chaque année. Actuellement, cette même administration s'emploie à remettre en état les pêcheries de saumons de la rivière Erne, détériorées par deux barrages faisant respectivement plus de 10 m et de 30 m. Connaissant les résultats déjà obtenus ailleurs, on peut être sûr que l'Erne ne va pas tarder à redevenir une excellente rivière à saumons. Toujours en Irlande, les pêcheries de la Foyle, intelligemment gérées, ont vu leur production annuelle passer de 20.000 en 1929 à 40.000 en 1952 et à plus de 130.000 actuellement, malgré la fameuse maladie du saumon (Ulcerative Dermal Necrosis).

De leur côté, les Américains ont entrepris de rétablir les pêches de saumons atlantiques dans les petites rivières de l'état du Maine sur la côte Est. Il y a quelques années, ces rivières totalement dévastées, polluées et barrées d'ouvrages infranchissables ne produisaient pas plus de 500 saumons par an (moins que notre Scorff). Un cri d'alarme fut alors lancé car le saumon atlantique était considéré comme une espèce en voie de disparition aux États-Unis. D'intelligentes et efficaces mesures, sur lesquelles il serait trop long de nous étendre ici, ont permis de faire revenir rapidement le saumon en masse dans ces rivières. L'an dernier, les pêcheurs sportifs en ont pris plus de 4.000 et on estime qu'ils pourront en prendre plusieurs dizaines de mille dans quelques années.

Dans les provinces maritimes canadiennes (Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick) la production de saumon a plus que triplé en 10 ans, passant de 474 tonnes en 1955 à 1.493 tonnes en 1965, malgré le tort énorme causé par les pêcheries maritimes groenlandaises dont on sait que trois poissons sur quatre viennent du Canada. Pour arriver à ces résultats, les Canadiens ont installé d'énormes piscicultures comme celles de Mactaquac dans le Nouveau-Brunswick qui produit 500.000 smolts par an.

Pendant ce temps que faisons-nous en France, en Bretagne en particulier ? Rien ou pratiquement rien, hormis des discours et des déclarations rassurantes et optimistes (1). Quelques déversements d'alevins ou de smolts deci-delà, au compte goutte et à prix fort élevé. Un rafistolage d'échelles ou de passes à saumons presque toujours manqué (certaines « échelles » ont été refaites deux ou trois fois et sont toujours aussi inefficaces). Pourtant

(1) Il faut cependant rendre un hommage sans réserve à l'association A.N.D.R.S. (Association Nationale de Défense des Rivières à Saumons) et à son actif président René RICHARD qui, conjointement avec T.O.S., défend avec fermeté et souvent avec succès la pêche du saumon. — T.O.S. (Truite-Ombre-Saumon). Association Nationale de Protection des Salmonidés, 10, rue de l'Isly, Paris-8^e.

les services piscicoles ne sont pas totalement démunis de moyens financiers (2).

D'où provient alors notre inertie ?

Elle tient d'abord à notre organisation de la pêche du saumon tiraillée entre cinq Ministères qui ne s'en soucient guère, et à la véritable démission des Eaux et Forêts dont le rôle est devenu purement nominal.

Quant au bilan de la gestion des rivières à saumons par les sociétés de pêche bretonnes c'est un constat d'échec. Compte tenu de la mentalité destructrice et pillarde, de l'état d'esprit anarchisant qui prévaut, de la multiplicité aberrante des petites associations de pêche, de l'incapacité technique de leurs dirigeants que rien n'a préparés à cette tâche, il ne faut pas s'étonner du résultat. Il est symptomatique que pas une société de pêche bretonne n'ait encore été en mesure de proposer un plan d'aménagement de rivière à saumons. Il ne faut d'ailleurs pas accuser, en bloc, tous les Présidents de sociétés de pêche qui font de leur mieux, mais qui sont victimes d'une législation déplorable. L'un d'eux, dont la société possède des parcours sur une de nos plus belles rivières à saumons bretonnes, nous a même fait l'ahurissante réflexion suivante : « Pourvu que tous les saumons crèvent, ainsi nous n'aurons plus d'histoires ! » De telles réflexions prouvent, si besoin était, l'absurdité de l'actuelle organisation de la pêche.

POUR UN PROGRAMME D'ACTION.

C'est au service des Eaux-et-Forêts qu'il appartient d'imposer des règlements intelligents et efficaces, ainsi que des plans cohérents de remise en état des rivières à saumons. Pour cela il faudrait arriver à créer une *législation spéciale* pour permettre l'aménagement des rivières à saumons dont les problèmes, de par la nature migratrice et la valeur de ce « gros gibier » sont tout à fait distincts de ceux des autres rivières. Cette législation spéciale devrait être un *cadre général* à partir duquel on établirait des règles particulières pour chaque bassin et même chaque rivière de l'*embouchure aux sources*. Sur chaque rivière ou bassin on créerait un « conseil de perfectionnement » comprenant les gardes et un certain nombre de personnes (6 ou 7), élues tous les 5 ans, par les seuls porteurs des timbres-saumons et connues pour leur sérieux, leur indépendance morale et leurs connaissances. Ce conseil ne dépendrait que d'un seul Ministère et travaillerait en liaison étroite avec les conseillers techniques piscicoles des Eaux-et-Forêts qui auraient un rôle de décision nettement élargi.

DE BOISSET et VIBERT avaient bien vu le problème quand ils écrivaient dans « La pêche fluviale en France » : « Les patients efforts de certains ingénieurs des Eaux-et-Forêts ont été rendus vains par suite du manque de coordination des services publics, de l'absence de compréhension du bien public et aussi, il faut le dire, de l'égoïsme, de l'anarchie et de l'ignorance. »

Si l'on s'inspire des exemples étrangers, diverses mesures, aussi bien techniques que législatives devraient pouvoir faire revenir le saumon en nombre dans nos rivières. Il n'est pas question

(2) En 1967 les 1717 pêcheurs de saumons déclarés des trois départements bretons ont rapporté 123.624 F (50 F timbres-saumons + 12 F taxes piscicoles + 10 F cartes de pêche) sans compter les cartes fédérales ou inter-fédérales ainsi que les timbres-saumons délivrés aux Inscrits maritimes.

d'entrer dans les détails dans cette brève étude, mais en voici schématiquement les principales.

— Création de piscicultures où l'on élèverait les saumons jusqu'à la smoltification, procédé qui à l'usage s'est avéré de très loin le plus rentable puisque, rappelons nous les saumons adultes reviennent toujours, à de très rares exceptions près (moins de 0,5 %), dans la rivière où ils ont séjourné avant leur descente à la mer.

— Nettoyage, entretien et protection intégrale des frayères. Le bois de chauffage ne se vendant plus, les riverains le laissent pousser à sa guise le long des rives qui deviennent de plus en plus boisées. Ceci a pour conséquence un abaissement du pH des rivières et l'envasement progressif de leur lit. Actuellement beaucoup de gravières bretonnes sont envasées et manquent de perméabilité. Les Irlandais qui ont des problèmes analogues avec la tourbe nettoient leurs galets et déversent même d'autres galets propres.

— Destruction des prédateurs, surtout des civelles de montée, à l'aide de pièges électriques. Devenues des anguilles adultes, elles pillent les frayères et dévorent les alevins.

— Création de nouvelles zones de ponte et de rigoles d'alevinage totalement exemptes de prédateurs et de truites. Les ruisseaux pépinières de jeunes saumons, fonctionnant selon un rythme bisannuel, se sont montrés d'une efficacité surprenante au pays de Galles dans la région de Caernarvon.

— Installation de réserves intégrales étroitement contrôlées.

— Construction de passes efficaces et ne blessant pas le poisson dans tous les barrages.

— Pose de grilles électriques à tacons dans tous les endroits scabreux et de grilles fixes scellées, à l'aval des passages dangereux.

— Restriction importante des droits des Inscrits Maritimes et des plaisanciers. Extinction viagère de ce droit pour les Inscrits. Le vieux privilège de Colbert donnant aux marins de la « Royale » le droit de pêcher le saumon dans les estuaires ne se justifie plus depuis l'obligation faite à tous du service militaire.

Il faudrait aussi pouvoir contrôler les pêches de saumons à l'entrée de nos rivières, pêches qui ont une fâcheuse tendance à se développer par suite du prix excessif de ce poisson (filets dérivants).

— Définition précise du pêcheur de saumons et réglementation des procédés de pêche. En particulier interdiction absolue du paquet de vers, véritable braconnage légal dans les petites rivières.

— Extension des prérogatives des gardes commissionnés : visite des moulins, piscicultures, usines riveraines, de jour comme de nuit, police des eaux, usage de chiens et de talkies-walkies.

— Limitation, non pas du nombre de jours de pêche, ce qui nuirait au tourisme local et augmenterait la « pression » sur les rivières pendant les jours autorisés, mais du nombre de prises un peu à la façon des Espagnols ou du « plan de chasse » qui se montre très efficace pour la protection du gros gibier : chaque pêcheur de saumons devrait acheter avec son permis un certain nombre d'agrafes numérotées (numéros qui devraient être indiqués sur la carte de pêche). Le nombre de ces agrafes, fixé par les conseillers techniques piscicoles, en accord avec les représentants des pêcheurs, devrait correspondre à la quantité de saumons que l'on estimerait devoir être pris dans une région piscicole. Chaque

saumon pris devrait immédiatement être muni d'une agrafe et déclaré dans un délai de 48 heures. Lorsqu'un pêcheur aurait épuisé son stock d'agrafes, il devrait arrêter de pêcher le saumon jusqu'à la prochaine saison. Les agrafes non utilisées seraient évidemment remboursées en fin de saison. Le pêcheur de saumons en action devrait être en possession de ses agrafes comme de son permis. Tout contrevenant serait soumis à des peines extrêmement sévères. Ainsi pourrait-on moraliser la pêche du saumon, surtout si les fraudeurs se voyaient infliger des peines beaucoup plus lourdes, comme le demandent d'ailleurs les gardes.

— Les saumons pris dans chaque secteur ne pourraient être vendus que dans un endroit déterminé. Le prix de vente serait fixé assez bas afin de ne pas soumettre les pêcheurs à des convoitises excessives. Les bénéfices de revente serviraient essentiellement à l'amélioration de la pêche.

Il est évidemment impossible d'éliminer totalement la fraude, mais les mesures ci-dessus permettraient, si elles étaient convenablement appliquées, de la réduire considérablement.

Avant la Révolution, les poissons sédentaires appartenaient aux propriétaires de la rivière dans laquelle ils s'étaient nourris pour grandir, ce qui était logique. Quant au saumon qui se nourrissait en mer, il était juste qu'il formât une classe à part. La Monarchie l'avait décrété « Poisson Royal ». La République ne pourrait-elle le décréter « Poisson d'État » et nationaliser en quelque sorte les rivières à saumons ?

Dans notre civilisation des loisirs, des millions de gens cherchent à occuper le plus agréablement possible leur temps libre. Or, il s'avère que la pêche du saumon possède un attrait puissant en même temps qu'elle procure une saine distraction aux populations riveraines. Que de gens rechercheraient chez nous ce « gros gibier » s'il était beaucoup plus abondant ! Il n'est qu'à voir, à l'ouverture du saumon, la diversité des plaques minéralogiques des voitures dans les principaux centres halieutiques bretons, centres pourtant bien médiocres actuellement. Des hôtels cherchent maintenant à lancer des « week-ends bretons » pour prolonger la saison estivale. De février à juin, la pêche du saumon pourrait constituer un séduisant argument touristique, surtout pour l'intérieur du pays plus déshérité.

Le temps n'est plus, hélas, où les Anglais, qui ont un faible pour la Bretagne, venaient régulièrement s'y installer à la saison du saumon. Voyez par contre le nombre de nos compatriotes qui vont traquer le saumon à l'étranger (Espagne, Iles-Britanniques, Scandinavie). La plupart ne pêchent pas le saumon en France, estimant que la probabilité de sa capture y est trop faible. Le saumon, étant le poisson de sport le plus susceptible d'attirer les étrangers et de retenir nos compatriotes, ne devrait pas laisser indifférent le Ministère des Finances, ni celui du Tourisme.

En France, la pêche, surtout celle du saumon, est victime d'une législation désuète et tout à fait inadaptée. C'est d'autant plus dommage que nous possédons actuellement les connaissances techniques suffisantes pour faire revenir le saumon en nombre appréciable dans nos cours d'eau bretons, qui leur conviennent à merveille. Si des mesures énergiques ne sont pas adoptées à bref délai, non seulement nous aurons perdu une source inappréciable de richesse, mais nous ne tarderons pas à être témoins, chez nous, de la disparition de ces grands coureurs argentés des mers, qui vont se nourrir dans les immenses paturages océaniques.

VOLUME 6

(1967-1968)

Nouvelle série, N°s 48 à 55

TABLE DES MATIERES

N° 48.	Pages
J. MOUNIER : Climats littoraux du Sud et du Nord-Finistère	1
R. LE PAGE : Le Sillon de Talbert	11
V. SADO : Les petits Fauves en Bretagne	21
N. KRIARIS : La vie larvaire et la croissance de la Moule en Bretagne	25
N° 49.	
P.-B. RICHARD : La réintroduction du Castor en Bretagne	45
E. LEBEURIER : Le genre Amanite dans la région morlaisienne	53
L. CHAURIS : Les gisements d'Etain du Pays de Léon	59
A.-H. DIZERBO et L. LECOURTOIS : La répartition du Gui dans le Massif Armoricain	69
N° 50. La pollution des mers et des rivages.	
A. LUCAS : Menaces sur un milieu vivant	77
Cdt BRUSSON : Le pétrole du « Torrey Canyon » en mer	79
J. MOUNIER : Les facteurs climatiques de la « Marée noire »	85
N. A. HOLME : Pollution par le mazout des côtes de Cornouailles anglaise à la suite du naufrage du « Torrey Canyon »	88
A. LE PICARD : La Marée noire dans les Côtes-du-Nord	95
X... : La Marée noire sur la côte Nord du Finistère	99
Cl. CHASSÉ, M.-Th. L'HARDY-HALOS et Y. PERROT : Esquisse d'un bilan des pertes biologiques provoquées par le mazout du « Torrey Canyon » sur le littoral du Trégor	107
J.-Y. MONNAT : Effets du mazout sur les Oiseaux marins	113
J.-P. L'HARDY : La pollution des océans par les hydrocarbures et ses conséquences biologiques	123
M. AUBERT et J. AUBERT : Etude sur la diffusion des pollutions bactériennes en mer	139
C. JOUANIN : Est-il inévitable que l'humanité soit asphyxiée par ses déchets ?	150
N° 51.	
J.-R. GRALL et J. LE FÈVRE : Une « eau rouge » à Noctiluques au large des côtes de Bretagne	153
B. BRAILLON et M. BROSSELIN : La Réserve de l'Île de Terre à Saint-Marcouf (Manche)	164
L. BRUNERVE : Les types de forêts du Massif Armoricain	169
LAM HOAI THONG : Les pêcheries fixes de la région de Saint-Benoît-des-Ondes (Ille-et-Vilaine)	177
N° 52.	
F. DE BEAUFORT : Le Cerf d'Armorique	193
M. GAUTIER : L'atlas de Bretagne	204
M. GAUTIER : La répartition des marins pêcheurs et des marins du commerce en Bretagne	208
P. LE RHUN : Influence océanique en hiver dans l'Ouest	213